



Succession des enfants d'un premier mariage

Par **skba**, le **22/09/2009** à **00:53**

Bonjour,

Ma mère s'est remariée avec un homme qui avait déjà lui même trois enfants. Ces trois enfants ne se sont que très peu souvent manifestés.

- 1) Que se passe-t-il si ma mère et mon beau-père décèdent tous les deux ?
- 2) Est-ce que les 3 enfants (mes 3 demi-frères) peuvent prétendre à tout ou à une partie de l'héritage ?
- 3) Que se passe-t-il s'ils n'ont pas été mentionnés sur le testament ? Peuvent-ils aller à l'encontre de celui-ci ?

Merci de votre réponse et de vos conseils éclairés.

Par **Marion2**, le **22/09/2009** à **09:41**

Bonjour,

Ces trois enfants auront droit en héritage à la part de leur père et vous à la part de votre mère. Ce ne sont pas vos demi-frères puisque ce sont les enfants que votre beau-père a eu d'un premier mariage.

Testament ou pas testament, on ne peut pas déshériter ses enfants.

Cordialement.